Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213502479-20260326-2026_023-DE

Département D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de SAINT-MALO
Commune de Roz sur Couesnon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 26 Mars à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Roz sur Couesnon s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAMBON Christophe, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 21/03/2026.

Présents : M. FAMBON Christophe, Maire, M. VAÉVIEN Michel, Mme MAÇON Claudie, Mme PONTAIS Sandrine, M. PERENNES Philippe, Mme NARME Christelle, M. DATIN Dominique, Mme VAN OOST Anne, M. RENÉ Pierre, Mme CHICHERIE Anne-Cécile, M. GUEDON Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : M. PIAT Felix à Mme PONTAIS Sandrine, Mme ZAMORA Liliane à M. RENÉ Pierre, M. ANDRÉANI Gaël à M. FAMBON Christophe, Mme FRANCHOMME Coralie à Mme MAÇON Claudie

A été nommé(e) secrétaire : M. GUEDON Stéphane

2026/023 – DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT DES EAUX DE LANDAL

Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune fait partie du Syndicat Intercommunal des Eaux de LANDAL qui est chargé de la création, de l'extension et de l'entretien du réseau d'assainissement collectif.
Conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces délégués doivent être élus au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue.
Monsieur Le Maire demande donc au conseil municipal de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant au comité du Syndicat Intercommunal des Eaux de LANDAL.
Proposition : Christophe FAMBON et Gaël ANDRÉANI titulaire et Philippe PERENNES suppléant

Dépouillement des votes pour le 1er titulaire : 1er tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
A déduire les bulletins nuls/blancs : 0
Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 15
Majorité absolue : 8

A obtenu : 15 voix
Délégué titulaire: Christophe FAMBON

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213502479-20260326-2026_023-DE

Dépouillement des votes pour le 2nd titulaire : 1er tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
A déduire les bulletins nuls/blancs : 0
Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 15
Majorité absolue : 8

A obtenu : 15 voix
Délégué titulaire : Gaël ANDRÉANI

Monsieur Christophe FAMBON et Monsieur Gaël ANDRÉANI, ayant obtenu la majorité absolue, sont nommés délégués titulaires au Syndicat Intercommunal des Eaux de LANDAL.

Dépouillement des votes pour le suppléant : 1er tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
A déduire les bulletins nuls/blancs : 0
Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 15
Majorité absolue : 8

A obtenu : 15 voix
Délégué suppléant :Philippe PERENNES

Monsieur Philippe PERENNES, ayant obtenu la majorité absolue, est nommé délégué suppléant au Syndicat Intercommunal des Eaux de LANDAL.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture de Rennes
Le :
Et Publication ou notification du :

Le Maire
Christophe FAMBON

MAIRIE DE ROZ-SUR-COUESNON ILLE ET VILAINE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux